



A l'attention des parents d'élèves

Objet : Rentrée novembre 2020

Madame, Monsieur,

Les écoles vont reprendre à partir du lundi 2 novembre avec l'obligation de respecter le nouveau protocole sanitaire de lutte contre la propagation du virus. Ce protocole permet l'accueil de l'ensemble des élèves, tout en respectant certaines consignes (importance des gestes barrières notamment lavage des mains, **limite de brassage entre les groupes y compris en extérieur**, maintien des sens de circulation au sein de l'école...). **Ces nouvelles contraintes compliquent l'organisation actuelle notamment au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire : merci de n'inscrire vos enfants que si vous n'avez pas d'autres solutions.**

Les horaires d'entrée et de sortie de classe seront élargis afin de limiter l'afflux de familles en même temps. Ils vous seront précisés par votre école respective. L'accès aux écoles sera toujours aménagé pour inviter les familles à respecter les distances notamment.

En raison de l'hommage national dans les écoles pour M. Samuel Paty, il vous est demandé de déposer vos enfants dans la mesure du possible seulement à 10h lundi 2 novembre matin.

En ce qui concerne les parents,

- Vous serez invités à prendre quotidiennement la température de votre(vos) enfants(s) avant son départ pour l'école et à le garder à la maison en cas de température supérieure à 38°C ou de tout signe d'état fébrile (toux, courbatures, maux de tête, etc..). De même si une personne de la famille est malade, merci de garder votre enfant à la maison.

- Les règles de distanciation physique (1m entre deux personnes) devront être appliquées dès votre arrivée sur les parkings des écoles (vis-à-vis des autres élèves et parents). Le cheminement destiné à éviter les croisements restera en place.

- Le port du masque est à proscrire pour les maternelles ; il est désormais obligatoire pour les enfants en élémentaire à partir de la classe de CP. **La mairie assurera lundi 2 novembre la distribution d'un masque lavable par enfant concerné via les écoles ; les familles devront prévoir de fournir deux masques par jour aux enfants voire trois masques pour les enfants allant à l'accueil périscolaire le soir.** Les enseignants et le personnel encadrant, continueront de le porter.

- Les élèves seront invités à se laver régulièrement les mains (eau et savon) et ce notamment dès l'entrée en classe.

- Les classes seront désinfectées tous les jours après l'école, et une désinfection supplémentaire des sanitaires et des points de contacts aura lieu pendant la journée.

- Les écoles auront également à disposition du gel hydroalcoolique et du produit désinfectant adapté aux enfants pour les surfaces fréquemment touchées (tables, chaises...)

- L'aération des locaux sera fréquemment réalisée (avant la classe, pendant la récréation, pendant la pause méridienne, après la classe).

- Un espace sera dédié à l'accueil éventuel d'enfants présentant des symptômes de la maladie en cours de journée.

La restauration scolaire sera assurée pour l'ensemble des enfants, en aménageant les horaires avec maintien du service en self pour les élèves d'élémentaire. **Compte tenu des contraintes d'organisation du service, il est demandé aux familles de n'inscrire leurs enfants que si elles n'ont pas d'autres solutions et de veiller à faire les réservations sur le portail familles.**

L'accueil périscolaire sera ouvert en aménageant les locaux pour limiter les brassages entre groupes d'enfants. Quatre salles dédiées seront proposées en fonction des différents sites des écoles (école du haut et école du bas Ste Thérèse, maternelles et élémentaires Jules Verne). L'accès à l'accueil périscolaire sera aussi aménagé pour éviter les croisements entre groupes. Comme pour le restaurant scolaire, **il est demandé aux familles de n'inscrire leurs enfants que si elles n'ont pas d'autres possibilités.**

Concernant **l'accueil de loisirs du mercredi**, Il sera ouvert avec les mêmes règles de séparation des groupes que pour l'accueil périscolaire.

Le transport scolaire sera assuré avec port du masque par les conducteurs qui disposeront également de gel hydroalcoolique, désinfection journalière de tous les véhicules, respect de la distanciation physique lors de la montée et la descente des véhicules. **Le port du masque est requis pour les élèves scolarisés du CP au CM2.**

Vos écoles respectives reviendront vers vous pour vous informer plus complètement des mesures spécifiques mise en place au sein de chaque établissement. Les services de la mairie, plus particulièrement le Centre Communal d'Action Sociale, sont à la disposition des familles qui rencontreraient des difficultés, notamment pour la fourniture des masques à leurs enfants.

Nous vous assurons que toutes les mesures sanitaires prévues par le protocole de l'éducation nationale seront prises afin de pouvoir accueillir vos enfants dans les meilleures conditions.

Bien cordialement

Le Maire



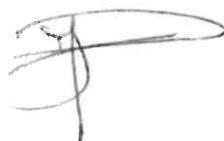
Mairie de La Chapelle Lamanay
Loire-Atlantique

L'adjointe Enfance Jeunesse



Michel GUILLARD

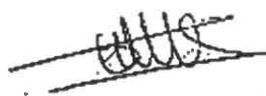
La directrice de
l'école Jules Verne



Marie-Lise DANION

Eve-Lise MARTIN

Le directeur de l'école
Ste Thérèse



Baptiste FRESNEAU

La directrice de l'accueil
périscolaire Les Moussaillons



Clémentine BRANGEON